

Session du 22 septembre 2023



Création-impression : Conseil départemental du Morbihan, Photo : CD56
Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable, 2023

**Dossier
de presse**
Septembre 2023

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne - 02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60
presse@morbihan.fr



Session de rentrée pour les élus du Conseil départemental qui se réunissent ce vendredi 22 septembre en Assemblée plénière à l'hôtel du Département à Vannes. 31 rapports sont inscrits au programme dont une décision modificative au budget 2023.

Cette session permet en effet à l'assemblée départementale d'ajuster les crédits en fonction de dépenses ou de ressources nouvelles et ainsi, de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif : on parle de **décisions modificatives**. Lors de cette session, **plus de 8 millions de dépenses nouvelles** qui servent le développement du territoire ou le confortement des dispositifs en faveur de la solidarité et de l'action sociale départementale **sont ainsi proposées**.

Le Président propose aux élus d'inscrire **des crédits complémentaires à destination des politiques en faveur des personnes âgées, des enfants confiés à**

l'aide sociale à l'enfance, des personnes handicapées, notamment pour les prestations d'accompagnement et d'accueil assurées par les instituts médico-éducatifs et les établissements pour personnes âgées accueillant des personnes en situation de handicap, et de **l'insertion et l'emploi**.

Dans un autre registre, il est proposé d'accentuer le soutien du département pour les programmes routiers départementaux et les politiques de développement du territoire, plus particulièrement sur les actions qui concernent les espaces naturels sensibles.

Vers une stratégie départementale de l'habitat

Le logement est un sujet majeur dans le Département, c'est l'**une des plus grandes préoccupations des Morbihannaises et des Morbihannais**.

Le Morbihan fait face à une pénurie de main-d'œuvre, faute de pouvoir loger les salariés et les saisonniers. La liste d'attente pour accéder au logement locatif social croît de manière continue pour dépasser aujourd'hui les 20 000 personnes. Par ailleurs, le marché de l'immobilier augmente fortement, jusqu'à + 40 % depuis la crise pandémique, écartant par suite certains ménages de l'accession à la propriété.

Il faudrait produire 7 500 logements par an dans le Morbihan pour maintenir la population actuelle et accueillir les nouveaux résidents, alors que la production actuelle, pourtant soutenue, n'atteint que les deux tiers de cet objectif.

La situation est de plus en plus complexe, pour trois raisons, qui sont autant de freins à la production de logements. On observe :

- une forte **hausse des coûts de la construction**,
- une forte **hausse des taux d'intérêt bancaire**,
- un **foncier qui se fait plus rare et plus cher** – ce qui n'ira qu'en s'accroissant avec l'avènement prochain du "zéro artificialisation nette".

Chaque année le département consacre plus de **11 M€** sur le sujet de l'habitat et du logement.

Il va donc falloir produire plus de logements, rénover les logements existants afin de mobiliser pleinement le parc actuel et veiller à la bonne adéquation entre les logements d'un côté et les besoins des ménages de l'autre.

Produire plus de logements

Le Département souhaite que Morbihan Habitat produise +50% de logements locatifs sociaux pour atteindre le seuil de 900 logements neufs par an. La production de petits logements (T1 et les T2) qui concentrent les trois quarts de la demande va être encouragée, le parc actuel étant composé à 69 % de grands logements.



Concernant le logement spécifique, le Département s'engage sur :

200

Nouvelles places en habitat inclusif

165

nouvelles places pour les personnes handicapées

150

nouvelles places en résidences habitat jeunes

100

nouvelles places en EHPAD

84

nouvelles places pour l'aide sociale à l'enfance.

Mobiliser les logements existants et les rénover

Morbihan Habitat est en capacité d'augmenter le rythme des rénovations énergétiques dans le parc public de 17%. Le dispositif "Morbihan Solidarité Energie" ainsi que les programmes d'intérêt général, celui visant la lutte contre l'habitat indigne et celui visant le maintien à domicile, vont être maintenus. L'aide départementale d'urgence pour l'amélioration de l'habitat des personnes très modestes va être augmentée de 60%.

Le Conseil départemental va mettre à disposition les logements présents dans ses collèges publics l'été, au bénéfice des saisonniers. A Vannes, l'internat du collège confié à Diwan, en centre-ville, offre un potentiel de 236 places qui pourrait ouvrir dès la saison 2024.

Faire correspondre l'offre et les besoins

Il est question de revoir les priorités d'intervention de Morbihan Habitat, avec des objectifs de production qui seront chiffrés y compris sur les îles. Un travail va être engagé sur :

- la mobilité résidentielle
- les règles de priorité d'accès au logement locatif social
- l'accession à la propriété, notamment au travers du bail réel solidaire.

La stratégie départementale de l'habitat devrait être présentée à l'Assemblée plénière de décembre.

Augmentation des aides du Département en faveur de l'habitat et du logement

Revalorisation de l'aide accordée aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux

Le Département soutient la construction du logement social, y compris dans le cadre de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), en apportant **une aide financière aux bailleurs sociaux de 6 000 € par logement construit**, à condition que le coût d'achat soit inférieur à 1 850 € HT par m² de surface habitable.

Afin d'accompagner la hausse des coûts de construction, **le Conseil départemental porte ce plafond à 2 035 € HT** pour les opérations dites complexes. De plus, à l'avenir, ce prix plafond sera indexé sur l'évolution du coût de la construction.

Majoration de l'aide à la création ou la rénovation de logements sociaux s'inscrivant dans un projet d'habitat inclusif

L'aide est majoré de 2000€ quand le projet comporte une dimension domotique et de 6000€ si le logement est en prêt locatif aidé d'intégration

Afin de mieux définir ce qu'est un habitat inclusif et s'assurer que le projet réponde bien aux enjeux du schéma départemental de l'autonomie, deux critères de recevabilité sont ajoutés :

- Le respect du cahier des charges édité par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;
- La validation préalable du projet par le Département.

Renforcement du dispositif d'aide à la rénovation des logements insalubres

4,6 % des logements morbihannais sont considérés comme insalubres. Le Département, au titre de la lutte contre l'habitat indigne, soutient financièrement les projets de rénovation.

Le Conseil départemental adapte les modalités d'aide d'urgence pour permettre le financement des travaux liés aux besoins de première nécessité, et aussi de créer une aide exceptionnelle, lorsque les personnes sont en très grande vulnérabilité.

Les modifications de ces trois dispositifs entreront en vigueur au 1^{er} octobre prochain.



2,3 M€ pour le budget consacré au rSa

Le nombre de foyers allocataires du rSa a baissé depuis la fin de la crise sanitaire, mais il a de nouveau progressé à partir de l'été 2022. On constate **une hausse de 2,2 % entre août 2022 et juin 2023**.

Cette tendance à la hausse est observée par l'ensemble des départementaux bretons et ce, malgré un taux de chômage qui diminue.

Plusieurs facteurs expliquent cette nécessité d'abondement de 2,3M€ :

- D'une part, la revalorisation du RSA, réglementaire, en fonction du niveau d'inflation. Dans ce cadre, le montant du RSA a été revalorisé pour la dernière fois de + 1,6 % en avril 2023 ;
- D'autre part, malgré un taux de chômage très bas dans le Morbihan, on constate une hausse du nombre de demandeurs d'emploi, qui ayant une activité réduite, ont des revenus du travail faibles, ce qui leur permet d'ouvrir un droit au RSA.

Création d'une aide à la mobilité pour favoriser l'insertion

Les problèmes de mobilité constituent un frein majeur à l'insertion, en particulier dans les territoires ruraux.

13 millions de Français seraient en situation de précarité s'agissant de leur mobilité, 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France et 50 % des personnes en situation de précarité mobilité ont déjà refusé un poste ou une formation n'ayant pas accès aux moyens de transport, n'ayant pas de véhicules ou de permis de conduire.

Le Département a répondu favorablement à la proposition de l'Etat de s'associer avec la région pour aider au développement de solutions de mobilité pour les publics en difficulté. Le programme départemental d'insertion, voté en mars dernier, désignait ce sujet comme un point phare de la mandature.

L'action du Département se focalisera sur le soutien financier des investissements liés à l'achat de véhicules (voitures, scooters, vélos...) dans la limite de 20 000 € par projet, en privilégiant les solutions concourant à la transition environnementale, autre priorité de la mandature. Ces solutions seront déployées en priorité sur les territoires sous-dotés, comme les territoires ruraux du nord du département.



+ 2,2M€ pour la protection de l'enfance

Afin de répondre à la forte tension constatée sur les places d'accueil des enfants confiés (+ 15 % d'enfants placés en Morbihan entre 2014 et 2022), il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des services autorisés et de diversifier les modes d'accueil. Trois nouveaux services qui participent à cette politique vont ouvrir dans les prochains mois :

- Le premier projet se situe sur la commune de Bubry et devrait permettre d'accueillir 12 jeunes présentant des difficultés d'adhésion à un projet d'emploi ou de formation et pour lesquels la perspective d'une autonomie prochaine, liée à la majorité, est jugée à risque ;
- Le second projet devrait voir le jour sur la commune de Lanester et vise l'accueil de 12 jeunes mineurs (6 – 12 ans) au sein d'une maison d'enfants à caractère social ;
- Enfin, le troisième projet concerne les jeunes filles mineures non accompagnées. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, une structure dédiée de 9 places ouvrira ses portes à Lorient.

Création de trois nouveaux dispositifs de protection de l'enfance

Pour répondre à ce même besoin de diversification et de développement de l'offre des accueils des enfants confiés, le **Conseil départemental attribue trois subventions d'un montant global de plus d'un million d'euros** aux associations SOS villages d'enfants et La Sauvegarde 56.

Ouverture d'un "Village d'enfants"

Un village d'enfants accueille, selon un mode de vie familial, des frères et sœurs qui ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance. L'objectif du village d'enfants est de leur offrir un cadre affectif et éducatif stable, indispensable à leur développement. Chaque enfant vit avec ses frères et sœurs, dans une maison qui devient la sienne, auprès d'une éducatrice familiale qui l'élève jusqu'à son autonomie, dans le respect de sa culture, de sa religion et de ses traditions, avec l'appui d'une équipe éducative.



Le Département accorde une subvention de 750 000€ pour la construction d'un premier village d'enfants de 30 places sur la commune de Sarzeau, dont l'ouverture est prévue pour 2024.

Création d'une plateforme d'appui en faveur du dispositif d'accueil familial

Le dispositif d'accueil familial, porté par l'association la Sauvegarde 56, offre des solutions de prise en charge en familles d'accueils d'enfants confiés aux services de protection de l'enfance, pour lesquels un suivi adapté est nécessaire du fait de problématiques comportementales. La création d'une plateforme technique en soutien à ce dispositif permettra, d'une part, le déploiement de deux équipes mobiles susceptibles d'intervenir auprès des assistants familiaux et d'autre part, la mise en place de deux plateformes permettant de réaliser des accueils temporaires, notamment pour permettre des temps de répit, parfois nécessaire pour gérer une crise, ou organiser les relais afin de favoriser une continuité de suivi pour ces jeunes.

Une première plateforme d'appui devrait être déployée dès cet automne sur la commune de Lorient pour 6 places. Pour ce projet, le Département accorde une subvention de 150 000€.

Création d'une plateforme d'appui en faveur des enfants nécessitant un accompagnement dit " complexe "

L'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS) et le Département ont mis en place, en 2022, un dispositif destiné à répondre aux besoins spécifiques en accompagnement des situations de mineurs pour lesquelles les dispositifs de droit commun peinent à apporter une réponse satisfaisante et qui nécessitent une approche pluridisciplinaire et un investissement humain particulièrement important.

Ce dispositif qui s'appuie sur l'expertise de la Sauvegarde 56 et qui va bénéficier d'une subvention de 150 000€, repose sur la mobilisation d'une équipe mobile susceptible d'intervenir au sein du lieu de vie de l'enfant ainsi que sur deux dispositifs d'appui : ceux-ci permettent des hébergements temporaires qui sont mobilisés lors des situations de crise ou dans le cadre des parcours élaborés pour chaque jeune accompagné.

22,3 M€ pour le fonctionnement des 87 collèges morbihannais en 2024

Pour participer aux dépenses de fonctionnement et d'équipement courant des collèges (42 collèges publics et 45 collèges privés), le Conseil départemental vote une dotation de 22,3M€, **soit 4M€ de plus qu'en 2023**.

Le Département reprend le paiement direct des charges d'énergies

Depuis 2015, tous les collèges publics sont adhérents au groupement de commande gaz et électricité porté par Morbihan Énergies. De fait, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie, les établissements publics ont pu bénéficier du cadre protecteur offert par ce groupement, dont les contrats courent jusqu'au 31 décembre prochain.

Pour rappel, le Département dotait chaque établissement d'un montant équivalent à la moyenne constatée des trois derniers exercices arrêtés pour toutes les dépenses d'énergie.

Pour 2024 et selon le groupement de commande, le montant des factures en électricité et gaz devrait doubler voire tripler. Pour les collèges publics, les aléas budgétaires qui peuvent en découler ne sont pas amortissables par leurs fonds de roulement, sauf à dégrader très fortement leur capacité à maintenir les soutiens aux projets éducatifs et à la qualité de la restauration.

Afin de permettre aux établissements de poursuivre sereinement leurs activités, le Conseil départemental a décidé de reprendre en paiement direct sur le budget départemental, toutes les charges d'énergies des collèges publics, dès le 1^{er} janvier 2024.

906 000 € sont votés, soit 145 000 € de plus qu'en septembre de l'année dernière, **pour satisfaire aux nombreuses demandes et à l'approvisionnement des établissements en serviettes périodiques dans le cadre la lutte contre la précarité menstruelle.** Pour ce qui concerne **les dotations d'accès aux installations sportives**, au bénéfice des collèges publics et privés, l'Assemblée vote le **maintien des montants accordés en 2023 qui représentaient une hausse de 46 % par rapport à 2022.**

Le fonds commun d'investissement doté **de 500 000 € est reconduit** et permettra aux collèges de faire rapidement face aux besoins de mobilier et de matériel, sans recourir à une épargne de précaution. **Depuis 2020, 2,5M€ auront bénéficié à l'équipement des collèges publics**, en plus des dotations attribuées annuellement.



Budget restauration : le Département actionne deux leviers

En septembre 2022, grâce à une mesure technique, le Conseil départemental a permis aux établissements de disposer de marges de manœuvres financières supplémentaires pour l'approvisionnement en denrées (+ 8 %), sans augmenter le coût du repas facturé aux familles.

D'ores et déjà, cette hausse du budget consentie pour 2023 semble insuffisante au regard de l'inflation observée et ne permettra pas aux établissements de poursuivre leurs progressions vers une politique d'achats favorisant les produits de qualité et locaux, voire même de maintenir le niveau acquis.

Si la lutte contre le gaspillage alimentaire permet de dégager des marges de manœuvre financière, celles-ci peuvent s'avérer insuffisantes et devront être renforcées par un recours au fonds de roulement de chaque collègue. De plus, le déploiement du programme « *Morbihan Ty Self* », qui permet de réduire massivement le gaspillage, ne concerne pas encore tous les collèges. (cf dossier de presse de rentrée 2023 en ligne sur l'espace presse du site internet du département morbihan.fr).

Afin de permettre aux établissements de ne pas décrocher au regard des chiffres actuellement disponibles, le Conseil départemental a décidé d'actionner deux leviers :

- Une hausse des tarifs appliqués aux usagers,
- Une nouvelle baisse des contributions des établissements aux charges de personnels.

Les augmentations des autres postes de dépenses (énergies, charges de personnel notamment) seront supportées par le budget départemental.

Bloqué depuis dix ans, le tarif le plus pratiqué pour les élèves morbihannais, très majoritairement demi-pensionnaires, progresse donc de 2,95 à 3,10 €. Cette hausse de 15 centimes représente 2,10 € par mois tout au long de l'année scolaire pour un demi-pensionnaire.

De plus, une nouvelle baisse du taux de contribution des collèges aux charges de personnel est décidé, en passant de 17,5 % à 15,6 %, permettant de dégager environ 100 000 € qui resteront dans les budgets des établissements.



De nouvelles ambitions pour le domaine de Kerguéhennec

Élément fort du patrimoine historique départemental, le domaine de Kerguéhennec, avec son identité qui repose sur la rencontre entre le patrimoine historique, la nature et la création artistique, est devenu un centre d'art contemporain de renommée nationale et européenne.

Le projet de développement s'inscrit au cœur d'une offre globale qui s'ouvrira vers de nouvelles activités de loisirs et de grand air, pour faire de Kerguéhennec un lieu de visite à la journée non seulement pour tous les Morbihannais mais également pour un public régional, national et international.

Afin d'atteindre cette nouvelle ambition, plusieurs conditions préalables sont nécessaires non seulement au développement de la fréquentation mais aussi à la qualité d'accueil du public.

La fréquentation du site (chiffres 2022)

80 000 visiteurs

pour les espaces naturels du domaine.

30 000 à 60 000 visiteurs

pour les expositions. Le domaine est un lieu bien identifié du monde enseignant grâce à sa riche offre pédagogique.

15 000 élèves morbihannais

profitent chaque année de la richesse pédagogique qu'offre le domaine.

Un programme de travaux sur 36 mois

Le château nécessite des travaux structurels **au niveau de la charpente et des huisseries**. Ils permettront, par ailleurs, d'offrir les garanties nécessaires pour accueillir des œuvres issues des grands musées nationaux et par conséquent d'offrir aux Morbihannais l'accès à des œuvres prestigieuses.

Les combles du château aujourd'hui inoccupés seront réaménagés. Les espaces d'exposition restaurés permettront au public de découvrir l'histoire du domaine à travers les siècles. Cette tranche de travaux fera l'objet d'une étude à l'automne 2023.

900 000 € pour la restauration de la chapelle historique du domaine et du bassin central.



1,3 M€ pour l'agrandissement et la sécurisation du parking

Une des conditions préalables à l'accueil d'un public plus nombreux est la capacité d'accueil du parking. L'élargissement du parking actuel est en cours. Le nouveau parking permettra d'accueillir 264 véhicules légers, 12 cars, 7 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR). 76 places supplémentaires seraient prévues pour les jours de grande affluence. Par ailleurs, le deuxième parking situé le long de la route départementale, dont la traversée est difficile, serait conservé avec l'aménagement d'un passage piétonnier souterrain permettant de sécuriser la traversée.

La mise en valeur des espaces extérieurs

Le parc du domaine de Kerguéhennec a été créé au XIX^{ème} siècle, ces espaces naturels sont classés au même titre que les espaces bâtis. Le fleurissement de la cour constitue depuis le printemps 2022 une première étape dans la revalorisation de ces espaces.

1 M€ sera consacré à la revalorisation du potager et du verger historique, ainsi qu'à la valorisation de l'arboretum classé, des activités de promenade et de randonnée (60 hectares), de la signalétique, du mobilier, des espaces ludiques pour les familles et d'un belvédère permettant d'admirer la richesse naturelle du domaine.

Le parc de sculptures est un atout majeur pour le domaine et en fait un lieu de référence en matière de sculpture contemporaine. Créé en 1986, il compte aujourd'hui parmi les plus importants d'Europe et réunit près de 40 œuvres dont certaines signées des plus grands sculpteurs internationaux. Il est prévu dans les trois années à venir la commande de deux œuvres monumentales à deux artistes de renommée internationale : Xavier Veilhan et Daniel Buren.



Fermeture des espaces d'exposition pendant les travaux

Tous ces travaux impliquent la fermeture du château et du cœur du site pendant la période de chantier, estimée à 36 mois à partir de janvier 2024. Le parc et les espaces naturels resteront toutefois ouverts à la visite.

Une grande palissade entourant le chantier permettra de présenter au public les projets en cours et à venir.

Afin de poursuivre le travail de médiation et de sensibilisation auprès du public scolaire, les projets « *hors-les-murs* » seront toujours proposés aux écoles pendant la période de fermeture des espaces d'exposition.

La réouverture complète du site fera l'objet d'une grande exposition avec des artistes de renommée internationale, au printemps 2027.

C'est un très ambitieux programme qui est engagé sur les trois années à venir afin de redonner tout son éclat historique au domaine de Kerguéhennec et de faire de ce site le lieu de promenade, de découverte de l'histoire et d'éveil à l'art pour tous les Morbihannais.

Compte-rendus d'activité : le Département examine ses politiques publiques !

Nombre de bordereaux étudiés lors de cette session portent sur des bilans d'activité pour l'exercice 2022 de sociétés ou d'établissements auxquels il a confié des missions : Agence de développement du Tourisme du Morbihan, SPL Equipements du Morbihan, délégation de service public (DSP) relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio, SPL Compagnie des Ports du Morbihan, SEML Atout Ports et Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN).

Les rapports autour de ces " satellites " comme ils peuvent être appelés parfois n'appellent pas de remarques particulières et les résultats sont tout à fait conformes aux attentes du département. Signalons tout de même **l'augmentation significative de la fréquentation du domaine de Suscinio qui, malgré 4 mois et demi de fermeture pour cause de travaux, a accueilli plus de 180 000 visiteurs en 2022 soit une hausse de 38% par rapport à 2021.** On note également une progression très forte de la fréquentation des scolaires qui passent de 2 408 en 2021 à 6 452 en 2022 (+ 168 %).





Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr